

07/09

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 12 octobre 2009

Présents :

Laure MARDOC, Louisa ACCIARI, Laurent SUSTER, Vincent SEITLINGER, Mathieu ALBOUY, Mate BALINT BAGOSSY.
James McCEARNEY.

Absents ou excusés

Edouard HUSSON, David ABIKER, Christian INGRAO, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI, Mireille LEMARESQUIER, Frédéric PUIGSERVER, Pierre ODIN, Daniel ALEXANDER, Lucie STEMIRKOVA.
Richard DESCOINGS, Nadia MARIK, Francis VERILLAUD, Cédric PRUNIER.

Assistaient à la séance

Hervé CRES	directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Sylvestre FREZAL	directeur du 1 ^{er} cycle de Paris,
Françoise MELONIO	doyenne du collège universitaire,
Juliette FOURNIER-BERNARD	chargée de mission auprès de Cédric Prunier.

*

**

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Reconnaissance des associations | p. 2 |
| II. | Questionnaire sur le nouveau calendrier Bac 0 | p. 5 |
| III. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 28 septembre 2009 | p. 18 |
| IV. | Echange d'information sur des questions diverses | p. 18 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE

de la séance du 12 octobre 2009

La séance est ouverte à 18h.

En l'absence de Frédéric Puigserver, Laure Mardoc préside la séance.

I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS

a) *Exposé*

Julien Palomo présente comme tous les ans le tableau récapitulatif de la procédure de reconnaissance aux membres de la Commission paritaire. Concernant le calendrier de la procédure de reconnaissance 2009, le site Internet et le formulaire de candidature ont été mis en ligne le vendredi 25 septembre. Le dépôt des professions de foi s'est achevé le vendredi 2 octobre. Le forum des associations a eu lieu du lundi 5 au mercredi 7 octobre 2009, dans le hall du bâtiment René Rémond. Le recueil des soutiens en ligne a duré quatre jours, du jeudi 8 octobre à 8 heures au lundi 12 octobre à 8 heures. La prochaine étape est de réunir les présidents des associations reconnues pour la commission d'attribution des moyens.

Concernant les éléments statistiques, cette année, le règlement de la vie étudiante, modifié en décembre 2008, spécifie que le nombre de soutiens à recueillir passe de 60 à 120 et que les associations liées à un programme académique de Sciences Po sont dispensées de procédure de reconnaissance des associations selon un processus de validation assez simple : les élèves souhaitant reprendre l'association la proposent au responsable pédagogique du programme concerné, qui transmet au responsable de la vie étudiante pour enregistrement par la Commission paritaire. Ces associations sont au nombre de 15 cette année, sachant que d'autres associations se créeront sans doute en cours d'année. Quant aux associations candidates, elles sont au nombre de 74, alors qu'elles étaient 94 en 2008. La différence s'explique par le fait que les associations liées à un programme académique sont sorties de la liste des associations.

Il note que 53 associations ont obtenu les 120 soutiens et que 21 associations ne les ont pas obtenus. Il est fier d'annoncer aujourd'hui que le nombre total de soutiens exprimés est de 7 760 contre 5 694 en 2008. 4 483 élèves ont exprimé leur soutien, soit 1 000 de plus que l'an dernier, belle preuve de la vitalité de ce tissu associatif et plus particulièrement de l'attachement des élèves de Sciences Po à leurs associations. Désormais, pratiquement 1 élève sur 2 participe à la procédure de reconnaissance des associations, ce qui est très satisfaisant.

3386 élèves ont soutenu 2 associations. Il fut une période où les élèves ne soutenaient qu'une association, celle dont ils étaient membres. Cela démontre qu'ils portent un véritable intérêt à la procédure de reconnaissance des associations et pas uniquement à leur association.

Julien Palomo indique que les membres de la Commission ont en leur possession la liste des 53 associations reconnues par au moins 120 soutiens et celle des associations non reconnues. Concernant ces dernières, plusieurs cas de figure se présentent. 4 associations ont obtenu entre 100 et 110 soutiens, 3 associations entre 90 et 100 soutiens, 4 associations entre 70 et 90 soutiens, 3 associations entre 50 et 70 soutiens, 5 associations entre 30 et 50 soutiens, et 2 associations ont obtenu moins de 30 soutiens. Comme tous les ans, il appartient à la Commission de décider si certaines de ces associations peuvent être « repêchées ».

b) Questions et observations

Vincent Seitlinger, au nom de Nouvelle Donne, remercie Hervé Crès d'avoir accepté d'engager un bref débat sur le vote électronique, débat qui sera abordé au moment des questions diverses de la Commission. La réussite de la procédure de reconnaissance des associations est un signe fort de l'efficacité des votes en ligne.

Nouvelle Donne se félicite du nombre de personnes ayant pris part au vote, ce qui conforte le fait que les associations sont vraiment au cœur du projet éducatif de Sciences Po. Il souligne que certains présidents d'associations se sont plaints de la localisation des stands au 13 rue de l'Université et auraient préféré qu'ils soient installés rue Saint-Guillaume, lieu où passent davantage d'étudiants.

Nouvelle Donne estime qu'il faudrait repêcher un certain nombre d'associations, celles qui atteignent au moins 90 voix. Il note que les associations n'ont toujours pas les moyens financiers et adéquats pour mener leurs activités. Les associations de Sciences Po font pâle figure par rapport aux associations des universités américaines, lesquelles peuvent intégrer pleinement les étudiants étrangers.

Laure Mardoc indique que Lucie Stembirkova est absente et a laissé une procuration à M. Albouy.

L'UNEF, concernant la procédure de reconnaissance des associations, souhaite féliciter l'administration, et Julien Palomo en particulier. Le nombre de soutiens montre la vivacité des associations à Sciences Po. Laure Mardoc rejoint les observations de Vincent Seitlinger en ce qui concerne le suivi des associations. L'UNEF demande, comme Nouvelle Donne, d'abaisser le nombre de soutiens et de reconnaître, pour cette fois-ci, les associations qui ont atteint au moins 90 voix au motif que, cette année, la semaine de reconnaissance et surtout la semaine de communication qui la précédait, n'ont pu se faire au 27, ce qui a impacté les associations. C'est aussi la première fois que ce seuil de 120 voix est mis en place et Laure Mardoc pense que les étudiants n'ont peut-être pas pris la mesure de ce changement. Par ailleurs, l'UNEF aimerait qu'un groupe de travail se constitue pour réfléchir sur un statut des partis politiques qui leur permettrait d'être enregistrés par la Direction sans passer par un vote tel qu'il existe aujourd'hui, une reconnaissance qui ressemblerait à celle des associations de masters.

James McCearney voudrait exprimer la position qu'il tient depuis de longues années sur ce débat en Commission paritaire. Il rappelle que tous avaient validé ces règles. Le fait de détourner la règle du seuil lui paraît de nature à décrédibiliser la Commission paritaire. Il faut s'en tenir à ce qu'il a été décidé, à savoir la règle des 120 soutiens. Il estime les raisons invoquées fort peu crédibles. Il pense que chacun connaissait l'enjeu et la règle. Il lui semblerait sérieux de s'y tenir.

Louisa Acciari précise qu'il ne s'agit pas de revenir sur la règle puisqu'elle a été votée à l'unanimité par la Commission paritaire. Elle rappelle que cela a déjà été fait dans d'autres cas et il s'agit d'encourager les associations en ayant une forme de repêchage.

Julien Palomo rappelle que ce type de décision a été pris, depuis qu'il est responsable des associations étudiantes, tous les ans pour 1 à 2 associations repêchées en 2005, 2006 et 2007. En 2008, les 2 associations qui étaient directement sous le seuil des 60 soutiens ont été intégrées à des associations permanentes. C'est un droit que s'est toujours réservé à la Commission paritaire.

Pour James McCearney, s'il en est ainsi, il proposerait pour les années suivantes que la Commission paritaire s'abstienne de fixer un seuil, qui de toutes les façons ne va pas être respecté, et dise qu'en fonction du nombre de soutiens reçus, elle décidera en toute souveraineté quelles sont les associations reconnues. Il préfère que la Commission ne fixe pas de règles qu'elle ne respectera pas.

Julien Palomo répond aux questions de Vincent Seitlinger. La présence des stands au 13 rue de l'université était un moindre mal. Il n'était pas possible d'installer les stands au 27 cette année au niveau de la Péniche, comme cela est fait tous les ans, en raison des travaux qui ont lieu dans les salles de lecture et de la fermeture partielle du petit hall. L'issue de secours dans le petit hall se voit réduite d'un tiers, ce qui n'autorise plus, pour des raisons de sécurité, l'installation de 200 personnes ainsi que des tables. Le seul espace public restant était le 13 rue de l'Université.

Quant aux moyens financiers, il existe un fond de l'ordre de 25 000 €. Les dépenses, sur cet exercice budgétaire, se montent entre 13 000 et 14 000 €. Sciences Po a procédé à la valorisation des moyens financiers pour le classement du *Times for Higher Education*. Par valorisation, il faut comprendre l'argent versé aux associations permanentes et les subventions versées aux associations dans le cadre de la subvention sur projet. Un chiffrage est également fait de ce que donne le nombre de réservations à l'année que ce soit en amphithéâtre ou en salle de conférence et divers investissements qui ont eu lieu l'an dernier, certains très importants comme la réfection de l'aile du 56 rue des Saints-Pères qui a permis d'accueillir les syndicats et les projets collectifs. Tous ces investissements représentent un total de 320 000 €.

Sur le groupe de travail concernant le statut des partis politiques, il propose que ce point soit mis à l'ordre du jour de ce semestre.

Laure Mardoc précise qu'elle avait proposé un statut spécial pour les partis politiques. Elle pense que ce sujet mérite une véritable réflexion. Le groupe de travail éviterait des discussions trop longues en Commission paritaire.

Laurent Suster, pour soutenir la proposition de Laure Mardoc, demande s'il y a un consensus sur le sujet.

S'il y a consensus, Laure Mardoc est favorable à une discussion voire à un vote au cours de la présente réunion.

Julien Palomo précise qu'il est nécessaire de présenter une nouvelle version du Règlement de la vie étudiante avec modification de l'article sur laquelle les membres de la Commission voteront. Reste à savoir si un groupe de travail doit se constituer pour en discuter.

S'il n'y a pas d'objections, Julien Palomo présentera le texte modifié lors d'une prochaine Commission paritaire qui sera soumis au vote.

Pour répondre à la dernière question, Julien Palomo note d'une part que les enseignants souhaitent s'en tenir à la règle et que d'autre part, il semble ressortir un consensus pour un repêchage des associations à 90 voix. Du point de vue de la Direction, gérer 5 ou 6 associations supplémentaires ne pose pas de problèmes. Cette année, il y a 68 associations. En ajoutant les associations « repêchées », le nombre d'associations atteindra 75.

A la vue du consensus qui se dégage de la discussion au sein des élus étudiants et l'impossibilité d'avoir un consensus général, Laure Mardoc propose de passer à un vote.

Hervé Crès attire l'attention sur le fait que si la Commission annonce 90 soutiens comme nouveau seuil, cela signifie que 120 ne veut plus rien dire, ou bien il s'agit d'un repêchage systématique. Il pense qu'il est préférable de procéder nommément, association par association et de maintenir que la règle est de 120 soutiens. Soutenir 90 voix au lieu de 120 est une contradiction formelle surprenante.

Louisa Acciari explique que le seuil de 90 soutiens correspond au seuil de l'année précédente. Elle note, par ailleurs, que la tranche 90-120 concerne un nombre conséquent d'associations.

Hervé Crès comprend que, pour les élus étudiants, la règle est bien de 120 soutiens avec la possibilité de repêcher certaines des associations au titre de l'intérêt des activités qu'elles déploient et au titre des voix qu'elles réunissent. Il note le décrochage entre Women Watch et Adala est de 14 voix. Pour Hervé Crès apparaissent 2 décrochages de 10 voix. Le premier décrochage semble, pour les élus étudiants, assez significatif. Il se demande si ceux-ci ne souhaitent pas en réalité mettre en place une année de transition pour diminuer l'effet de l'augmentation du seuil. Il s'agirait donc, a priori, d'une année de transition par rapport à des règles qui se sont durcies et qui ont été mises en place dans des conditions différentes aux autres années, et ce, malgré le fait objectif qu'il n'y a jamais eu autant de soutiens que cette année. En effet, le nombre d'élèves qui a exprimé son soutien augmente de 1 000 soit environ 25 % de plus et le nombre de soutiens total exprimé est de 2 000, soit environ 30 % d'augmentation.

L'augmentation des soutiens est due aussi pour Vincent Seitlinger au fait que la campagne à mettre en œuvre est plus conséquente que les autres années et que davantage d'étudiants sont visés étant plus nombreux à Sciences Po cette année. Il soutient l'année de transition avec un seuil de 90.

Laurent Suster propose d'étudier plus particulièrement les associations parmi celles qui sont en dessous du seuil des 120 et déjà présentes l'année précédente.

Hervé Crès tente de comprendre les raisons qui motivent les élus étudiants.

Laure Mardoc précise qu'a priori elle ne serait pas opposée à un vote en prenant les associations individuellement, pour voir si elles doivent être « repêchées » ou non. Se pose la question des critères.

James McCearney voit un problème au traitement au cas par cas. Il lui semble que le vote doit avoir pour base le nombre de soutiens et non l'appréciation que chacun peut avoir d'une association.

Laure Mardoc suggère effectivement de prendre en compte le nombre de soutiens et, dans la mesure où une association était présente l'année dernière, de vérifier sa stabilité et déterminer si elle a vocation à rester à Sciences Po.

James McCearney estime qu'une association créée auparavant et ne rassemblant pas les 120 soutiens ne semble pas donner totalement satisfaction. Il ne voit pas la raison d'un privilège.

Hervé Crès essaie de comprendre le choix du seuil de 90.

Louisa Acciari justifie ce choix en expliquant que 90 se situe au milieu de 60 et 120 soutiens et que compte tenu du changement de seuil et du contexte de la campagne, cette décision permettrait d'encourager ces associations.

Hervé Crès insiste sur le fait que 90 représente une augmentation de 50 % du seuil de 60. C'est un point focal dans les conventions. Il demande si l'ensemble des élus partage l'idée que le fait de parcourir la moitié du chemin est un argument suffisant.

Laure Mardoc précise qu'il ne s'agit pas de voter sur le seuil de 90 voix, mais sur la reconnaissance des associations ayant recueilli plus de 90 voix. Elle propose de passer au vote.

La proposition de reconnaître les associations ayant recueilli plus de 90 voix, mais moins de 120 voix est approuvée à la majorité (1 voix contre).

II. QUESTIONNAIRE SUR LE NOUVEAU CALENDRIER BAC 0

a) Exposé

James Mc Cearney intervient sur un point formel. En effet, il n'a pas reçu de documents concernant le point 2 à l'ordre du jour.

Hervé Crès présente ses excuses aux membres de la Commission paritaire. Le questionnaire a été mis en ligne depuis 10 jours. Il était convenu de laisser les étudiants s'exprimer jusqu'au jeudi soir de la semaine dernière. La journée de vendredi a été utilisée pour extraire les données et il est prévu de faire aujourd'hui un bref récapitulatif du questionnaire qui a été communiqué via Banner.

Une première question concerne les étudiants selon qu'ils aient passé l'entrée ou non. Cela a permis d'extraire les données de 4 populations différentes : 1) la population totale des 1800 étudiants qui a répondu., 2) celle du 1^{er} cycle, soit 1250 étudiants, 3) parmi la population totale, la sous-population des élèves qui vont passer l'examen, soit 750 étudiants, 4) parmi la sous population des étudiants en 1^{er} cycle, des années 1 à 3, la sous-population de ceux qui ont passé l'examen, soit 550.

2^{ème} question : L'examen se déroule dans un centre en région parisienne. L'organisation des épreuves de façon décentralisée notamment dans plusieurs centres en région, par exemple les campus de Sciences Po, vous paraît-elle pertinente ?

A cette question, Sciences Po répond positivement. De façon assez notable, la réponse est légèrement moins franche en observant la sous-population des étudiants qui ont passé l'examen. Sciences Po passe d'un rapport de 90/10 à 80/20.

3^{ème} question : Dans le choix de la date des épreuves, quel facteur vous paraît le plus important ? cinq possibilités étaient proposées : 1) le choix du logement, 2) l'anticipation du choix des études supérieures, 3) la préparation d'examen, 4) un éventuel biais de sélection, 5) le choix des campus en région.

Le choix des campus en région n'est, en général, pas un critère très significatif pour les étudiants puisque, quelle que soit la population, le résultat est en dessous de 3 %. Les grandes masses se répartissent sur les 4 premières possibilités avec, quelle que soit la population observée, la préparation à l'examen qui, selon tous les groupes, est d'assez loin le critère le plus important pour réfléchir à la date des épreuves, soit 34 % de la population totale et 45 % de ceux qui ont passé l'examen, préparation qui semble militer davantage pour un examen plutôt tardif.

Dans toutes les populations, le choix qui, parmi les 4 propositions, semble arriver en 4^{ème} position est la présence d'un éventuel biais de sélection. 19 % des étudiants sur la population totale et 16 % pour les étudiants qui ont passé l'examen pensent que le biais sélection est un critère important.

Les autres critères sont liés au temps que Sciences Po donne aux étudiants pour se « retourner », que ce soit le choix du logement ou le temps laissé pour mûrir sa décision d'orientation. L'un des points sensibles est le fait que certains étudiants apprennent qu'ils sont admissibles à Sciences Po vers le 10 septembre alors qu'ils ont déjà fait leur rentrée dans les classes préparatoires au 1^{er} septembre.

Ces 2 critères sont liés à la vie des familles. Le taux de réponse est de l'ordre de 40 à 50 % quelle que soit la population.

Hervé Crès ajoute que l'analyse des réponses au moyen des tableaux croisés permet de constater que les étudiants qui ont coché les 2 premières colonnes dans le choix du logement et les études supérieures, impactent le choix de la date optimale et favorise le déséquilibre entre la fin juin et la fin juillet. Néanmoins, c'est entre ces 2 dates que les choses se jouent sachant qu'il y a peu d'étudiants qui militent pour un examen courant mai et aucun pour un examen programmé début juin.

Françoise Mélonio précise que la date de début juin, qui n'a pas été choisie par les étudiants, avait grandement séduit une partie de l'Inspection générale qui l'avait proposé comme date d'examen.

Sylvestre Frezal complète l'intervention par un point technique. Les élèves avaient le choix entre cocher un ou plusieurs facteurs parmi les facteurs importants. En analysant le croisement des réponses, à une date de fin juin ou fin juillet, correspond parfois non seulement la préparation à l'examen comme réponse, mais aussi par exemple le logement. Il s'agit d'un couplage entre ces 2 phénomènes, ce qui explique que lorsque les élèves ont le choix entre fin juin et fin juillet pour le logement et les études supérieures, la masse est relativement importante sur fin juillet parce que « tirée » par les élèves qui ont répondu.

Hervé Crès, note qu'un élève peut à la fois choisir « la préparation à l'examen », ce qui milite pour une date plus tardive, et « le choix d'un logement », ce qui milite pour une date anticipée. Si le critère de préparation l'emporte et étant donné qu'une seule date peut être cochée, l'élève choisira fin juillet. Il note une dissymétrie profonde entre les réponses multiples sur les critères et les réponses uniques sur les dates. A ce stade, dans l'esprit des élèves, les 2 facteurs liés au temps donné à l'élève pour se retourner militent un peu plus en faveur de fin juin. Le fait d'être à 13 % est probablement dû à ce que de nombreux étudiants pensaient que de toutes les manières la préparation à l'examen était forcément un critère important.

Sylvestre Frezal explique que chaque critère bénéficie de 100 % et la péréquation est appliquée ensuite.

b) questions et observations

Vincent Seitlinger intervient au nom de Nouvelle Donne. Il se félicite du plébiscite pour une date postérieure au 20 juillet, position qu'il défendait, pour préparer dans des conditions optimales le concours.

Concernant l'interprétation des réponses aux questionnaires, Sciences Po explique que l'anticipation du choix des études supérieures et le choix du logement sont 2 facteurs qui militent pour une date en juin. Vincent Seitlinger ne partage pas tout à fait cette analyse dans le sens où un nombre important de personnes ont compris ce facteur « anticipation du choix des études supérieures » davantage comme l'idée que si le concours avait lieu rapidement après le bac, début juillet, voire en mai ou juin, il faudrait anticiper son désir de venir à Sciences Po.

Louisa Acciari, au nom de l'Unef, aurait souhaité avoir les résultats avant la Commission paritaire. Ce n'est pas la première fois que les dossiers sont découverts en cours de séance ce qui est très dommageable.

Françoise Mélonio rappelle qu'il avait été convenu de laisser, à la demande des élus, une semaine pour répondre, ce qui a retardé l'exploitation du questionnaire.

L'Unef regrette que de nombreuses questions essentielles aient été retirées de ce questionnaire. Il paraît difficile de poser la question de la date du concours sans poser la question du contenu. Il n'est pas possible d'appréhender entièrement les réponses à ce questionnaire. Il n'est pas étonnant que la préparation à l'examen ait pesé fortement dans le choix de la date. Les étudiants sont tout à fait capables de réfléchir à la question de l'examen, de prendre des positions sur des questions dites techniques comme l'épreuve d'histoire ou de culture générale, de même pour la question de l'anticipation du choix des études supérieures. Une personne dans une situation financière un peu difficile va avoir plus de mal à trouver un logement en peu de temps et l'Unef regrette que la question soit la suivante : « un éventuel biais de sélection » dans la mesure où il s'agit d'un examen sélectif. Il y a donc forcément un biais social dans un examen sélectif. Les biais sociaux comprenaient la date, le contenu et la situation des étudiants et des candidats, par exemple le déroulement des épreuves de manière décentralisée. Le problème principal de ce concours est le biais social qu'il engendre et l'Unef demande une vraie réflexion sur l'ensemble du concours et pas uniquement sur ses dates. L'Unef voudrait savoir ce que Sciences Po va faire de ce questionnaire et espère avoir très rapidement un groupe de travail pour discuter d'une réforme plus globale du concours et des enjeux majeurs qui sont le contenu de ce concours pour le réformer et réduire les biais sociaux. C'est la raison pour laquelle l'Unef propose un dossier qui pourra appuyer les prochaines discussions.

Laurent Suster pense qu'il faut séparer le fond de la forme, car il s'agit de 2 réflexions différentes. Revoir la date du concours est une nécessité pour rendre le calendrier homogène avec celui des autres universités françaises et internationales. La question de biais de sélection était claire. La question du biais sociale est importante, mais ce n'est pas la seule. Il y a aussi le biais culturel pour des épreuves de culture générale ou d'histoire. Laurent Suster est satisfait de voir que les résultats confirment les positions de l'UNI. La préparation à l'examen est très importante et passer un concours à la sortie du Bac n'est pas évident, ce qui explique le choix de la date.

Enfin, il demande si à la suite de ce questionnaire concernant la forme, il est prévu un questionnaire sur le contenu de ce concours en vue d'une éventuelle réforme.

Françoise Mélonio se demande si ce doit être fait sous forme de questionnaire. Il faut sûrement constituer un groupe de travail, mais un questionnaire est beaucoup plus délicat, car le sujet touche à des éléments techniques qui ne se traitent pas par des réponses fermées « oui » ou « non ». Cela suppose de faire venir des experts. Le travail ne peut se faire que sous une forme différente.

Laurent Suster demande si la Direction envisage bien une réforme des épreuves.

Sur ce point, Hervé Crès observe que les épreuves évoluent régulièrement. Il est donc cohérent de réfléchir sur l'évolution des épreuves qui permettent de sélectionner les étudiants. Il pense que cela est sain pour l'Institution. Il rappelle que Sciences Po a déjà mis en place une procédure internationale, une procédure des Conventions d'éducation prioritaires, des procédures de sélections à des doubles diplômes. Il est naturel que l'Institution se pose régulièrement la question de ses modalités d'admission de même qu'elle se pose régulièrement la question des contenus de ses programmes. Cela passe probablement par des groupes de travail, en amont des discussions en Commission paritaire et des votes en Conseil de Direction. Sur les questions de fond, certains problèmes concernent l'ensemble des intéressés. Il y a aussi une expertise claire des enseignants, des Inspecteurs généraux de l'Éducation nationale. Il souhaiterait que les élus étudiants

acceptent que leur point de vue sur ces questions techniques ne soit entendu par la Direction que comme étant leur point de vue.

Mathieu Albouy partage les observations de l'Unef sur le point des questions supprimées. Il pose la question de la faisabilité de mener l'épreuve après le 20 juillet.

Hervé Crès précise que Sciences Po a décidé de faire converger son calendrier sur le calendrier universitaire international, et cela, pour une raison claire qui est que la pédagogie de Sciences Po est essentiellement basée sur la mobilité internationale. C'est de là que vient le problème à l'origine.

Hervé Crès présente un témoignage d'un professeur de seconde année qui a 60 élèves dans sa classe, dont 40 internationaux. 10 des élèves sont venus le voir en expliquant que pour partir le 20 décembre, ils devaient être évalués avant et ne pouvaient pas attendre l'examen parce que l'examen était programmé le 12 janvier au matin. Ce sont des conditions qui sont insupportables lorsque les cours ne sont pas finis. En conséquence, cette année, Sciences Po a décidé de caler le calendrier de façon à ce que les cours se terminent au mois de décembre. Sciences Po souhaiterait aller plus loin et faire en sorte que les examens puissent avoir lieu au mois de décembre. Tout cela milite pour une rentrée au 1^{er} septembre qui se fera quoiqu'il arrive. Sciences Po peut décider la 1^{ère} année de maintenir le concours fin août sur un calendrier différent, mais ce sera très compliqué au regard de la vie de l'Institution. Il s'agit de faire en sorte que le calendrier de la 1^{ère} année converge avec le calendrier international et que la rentrée puisse se faire au 1^{er} septembre ou le 1^{er} lundi de la semaine entre le 28 août et le 5 septembre.

Françoise Mélonio rappelle que cette situation existe déjà dans les campus en région qui accueillent de nombreux étudiants internationaux. Les étudiants débentent au 1^{er} septembre alors que les résultats d'examen sont donnés le 10 septembre.

Hervé Crès ajoute que les campus délocalisés en province sont en avance sur Paris depuis longtemps tant au niveau des contenus que des mobilités internationales. Ils sont précurseurs parce qu'ils font face depuis longtemps à cette problématique qui est d'être attrayant pour des étudiants étrangers.

Pour le double cursus Paris VI par exemple, Sylvestre Frezal précise que tous les élèves ont déjà commencé depuis plus d'une semaine les cours à Paris VI lorsqu'ils arrivent et lorsque pour certains, ils apprennent qu'ils vont partir.

Hervé Crès ajoute que le concours classique fixé aux dates du 24-25 août condamne Sciences Po à faire en sorte que jamais la vie universitaire de 1^{ère} année à Paris ne puisse commencer en conformité avec celle des campus, des doubles diplômés, des partenaires internationaux et parisiens de Sciences Po. De là vient cette idée de pouvoir programmer l'examen de façon un peu anticipée.

Par ailleurs se sont greffés d'autres constats. De nombreuses autres raisons existent que celle de la cohérence du calendrier. Avoir des listes d'étudiants qui arrivent dans des secrétariats pédagogiques le 10 septembre pour une rentrée le 14 septembre rend le travail des secrétaires pédagogiques très pénible sur ces 4 jours. Dans les universités partenaires, les listes d'étudiants admis en septembre sont closes en mars. Ils ont 5 à 6 mois pour programmer la rentrée sereinement et professionnellement.

Sciences Po est condamné par l'Éducation nationale à fonctionner en juillet en raison des rapports du bac en juillet, informations sur lesquelles Sciences Po compte beaucoup pour sélectionner les étudiants. La précipitation dans laquelle Sciences Po doit travailler du fait de ce concours pose problème.

Sciences Po a conscience que la vie des familles comme le choix du logement sont importants. Sciences Po est une Institution qui fonctionne dans un concert de grandes Institutions y compris les grands lycées parisiens qui proposent des classes préparatoires. Pour exemple, Hervé Crès cite le proviseur du lycée Henri-IV qui expliquait faire du « surbooking », car il savait que sur 55 élèves admis, 15 quitteraient la classe le 10 septembre. La programmation fin août d'examens à Sciences Po lui posait d'énormes problèmes en terme de planification.

Pour Sciences Po, son développement international et la qualité de travail de ses équipes, mais aussi pour ce qui est des familles, c'est-à-dire des aspects logistiques de la vie des familles, pour ce qui est de la

situation Sciences Po dans l'Éducation nationale comme un élément parmi d'autres dans l'enseignement supérieur, les arguments militent vraiment pour une programmation différente de l'examen de fin août.

Sur les autres questions, la Direction de Sciences Po a des idées beaucoup plus claires sur ces sujets comme savoir quel est le programme d'histoire, sur les arbitrages, sur les grands éléments de décision. Sciences Po a des informations utiles, claires, isolées effectivement sur 2-3 questions qui sont intéressantes et qui peuvent être exploitées pour prendre des décisions pesées et éclairées au regard de la faisabilité.

Louisa Acciari comprend bien toutes les raisons qui vont dans le sens d'une anticipation de la date. Personne ne remet ce principe en cause. Simplement, il est difficile, en l'état, d'avancer le concours s'il ne change pas. Elle ne voit pas comment demander à des personnes de se préparer en 1 mois alors que d'habitude ils le font en 2 mois. Ça ne lui paraît pas raisonnable et cela ne favorisera pas la justice sociale à l'entrée de Sciences Po. Ces 2 points lui paraissent impossibles à dissocier. Le concours d'entrée est complètement déconnecté de ce qui se passe au baccalauréat et le temps de préparation est réduit ce qui suppose forcément de changer le contenu de cet examen. Elle demande si Sciences Po a les idées claires sur cette question.

Par ailleurs, elle ne partage pas l'avis de Florence Mélonio sur la question de l'expertise. Les chiffres sont clairs et démontrent bien qu'il y a un biais social. La question est de savoir si Sciences Po veut le réduire ou non.

Florence Mélonio pense que l'analyse est plus compliquée. Il ressort de l'étude que le biais géographique et le biais générique sont très forts. C'est plus difficile à évaluer. Il y a une dimension d'expertise sur la nature de l'épreuve. D'autre part, se pose la question du type d'étudiants que Sciences Po veut intégrer. Quel type d'aptitude ? Ces questions seront à prendre en compte dans les épreuves. Sciences Po peut rechercher des aptitudes très différentes, analytiques, synthétiques ou bien encore des aptitudes d'expression. C'est un point essentiel.

Hervé Crès ajoute qu'il faisait référence à ce thème en mentionnant les compétences des Inspecteurs généraux de l'Éducation nationale qui ne sont pas forcément les mêmes que les compétences des étudiants.

Il comprend que, pour l'Unef, le critère majeur - et la décision à prendre - est la réduction du biais social. Il rappelle que Sciences Po s'intéresse aux biais sociaux. En effet, la diversité des modalités de sélections démontre la préoccupation de Sciences Po de mixer socialement ses classes. Sciences Po s'intéresse à d'autres biais comme, le biais en genre, le biais culturel.

Sciences Po exerce une grande attraction à l'international et ce point n'apparaît jamais dans les argumentaires. Le débat de ce jour reste très « franco-français ».

A la demande de précision de Louisa Acciari sur ce qui est entendu par « Franco-français », Françoise Mélonio précise que le fait de penser qu'une sélection de qualité passe nécessairement par un examen anonyme est « franco-français ». Ce qui l'interpelle, c'est que les étudiants étrangers regardent avec une certaine stupéfaction, car ils viennent de pays où la sélection se fait sur dossier et entretien. Cette idée d'anonymat comme pratique d'égalisation des chances est une idée qui leur paraît très étonnante.

Laure Mardoc indique que l'Unef est également allée sur les campus et a rencontré des camarades pour connaître les procédures. Pour eux, la procédure s'étale sur plusieurs mois avec plusieurs sessions. Ils ont une sélection sur dossier et sur oral. L'Unef n'est pas du tout contre la sélection sur l'oral. La réflexion menée montre qu'il y a des points très intéressants dans la procédure internationale, mais les étudiants ont un avis sur ces thèmes. Si l'administration pense qu'ils ne sont pas assez éduqués pour avoir une position sur le contenu du concours, elle demande alors qu'une réunion ait lieu en leur montrant les différentes expertises et en leur expliquant les différentes procédures pour qu'ils aient le choix, pourquoi pas, de décider de ce qui leur semble le mieux en terme de concours. Pourquoi ne pas faire un débat public sur la question ?

Hervé Crès, en tant que Directeur des Etudes et de la Scolarité, interprète différemment les propos qui émanent de l'Inspecteur général de l'Éducation nationale quand Sciences Po s'interroge sur l'impact de tel ou tel programme sur la sélection des étudiants, que les commentaires qui viennent d'un représentant

syndical. Il entendra les 2 points de vue, mais néanmoins il pense que la Direction de Sciences Po a les idées beaucoup plus claires pour ce qui est du choix des programmes que pour ce qui est de mesurer l'impact du choix d'une date sur la facilité ou non de trouver un logement à Paris.

Il propose que ce débat ait lieu avec des groupes de travail qui puissent continuer à faire ce que Sciences Po a toujours fait régulièrement, ce qu'il a lui-même essayé de faire l'an dernier par exemple sur la sélection au master. Il se souvient avoir proposé une réflexion sur la place de l'examen d'anglais en master et sur son contenu.

Louisa Acciari demande si le fait de changer la date sans réfléchir au contenu du concours ne pose pas de problème à Sciences Po.

Si un consensus se dégage sur le fait de pouvoir porter des aménagements en même temps qu'un changement de date d'examen, ce consensus sera validé en Commission paritaire, porté à la connaissance du Conseil de Direction qui pourra s'exprimer sur la question.

Hervé Crès souhaite pour l'instant envisager très sérieusement la modification du calendrier du recrutement pour permettre à Sciences Po d'avancer sur le chemin de l'internationalisation. Il ne cache pas que fin juillet est une date extrêmement compliquée pour la mise en œuvre, même fin juin. La Direction des admissions est extrêmement sollicitée en juin et surtout en juillet : il faut vérifier 2000 dossiers en l'espace de 3 jours et parce que les admissions sont closes le 9 juillet au soir, ils doivent enregistrer des appels toute la journée. Les téléphones sonnent sans interruption de 8 h à 23 h.

Si l'examen avait lieu fin juin, serait ajouté en plus de ce travail, l'examen qui mobilise tout le service du 15 août au 15 septembre, sans compter les opérations courantes, mentions Très Bien, CEP. Si cette décision devait être prise, il faudrait prendre des dispositions très en avance et c'est pour cela que la Direction demande aux élus de se prononcer dès à présent parce qu'elle n'a pas en trop de 8 mois pour planifier le processus de production. Pour l'examen, Sciences Po est dans le cas où il y a une exigence totale de zéro défaut. Une copie perdue et Sciences Po est obligé d'intégrer l'étudiant. Si le choix se porte sur fin juillet, Sciences Po ne sait pas comment procéder.

James Mc Cearney a passé une grande partie de sa carrière à préparer des élèves au concours d'entrée et de ces années d'expérience il en tire la conclusion que le recrutement par concours est à la fois une déformation intellectuelle et une régression sociale. D'autre part, si Sciences Po s'engage sur le chemin de l'internationalisation, c'est dire en d'autres termes qu'elle s'engage dans le chemin qui mène à la suppression du concours. En dehors de la France, il n'y a guère que le Japon qui pratique le recrutement par concours. Si Sciences Po veut un recrutement qui est compatible avec les normes internationales, il faut supprimer cet archaïsme « franco-français » et le plus vite serait le mieux.

Ce n'est pas l'Unef qui va s'opposer à la suppression du concours. Louisa Acciari reconnaît que fin juillet est une date compliquée pour la mise en œuvre, mais si Sciences Po avait expliqué au moment de l'enquête que ce ne sera pas le même concours et que ce sera une procédure d'admission sur dossier au mois de mai, l'impact aurait été différent sur le choix de la date. Il y a une différence entre dire « le concours ne change pas. Quelle date choisissez-vous ? » et « le concours change. Quelle date ? ». Si c'est une admission sur dossier ou un oral, les choses peuvent être différentes.

Hervé Crès indique que la suppression du concours n'est pas sur la table de discussion. En revanche, la réforme du calendrier est sur la table de discussion.

Louisa Acciari demande des précisions sur le programme qui semble très clair dans l'esprit de la Direction.

Hervé Crès note que le 6 septembre 2009, la Documentation française a ouvert en ligne la préparation au concours à l'examen d'entrée à Sciences Po, preuve que les étudiants se préparent dès maintenant et n'attendent pas le résultat du Bac.

Louisa Acciari souhaite une rencontre pour connaître les idées de la Direction et comment le concours peut changer.

Hervé Crès précise que lorsqu'il parle d'idées claires, il fait référence à un point très particulier. Il rappelle les éléments du débat en amphithéâtre avec Richard Descoings. Ce dernier a dit par exemple qu'il fallait réduire le programme de l'examen d'histoire. Il lui semble que c'était une réponse claire qui est motivée par un choix clair de la Direction en terme de connaissance requise par les recrues.

En ce qui concerne le choix des logements, Hervé Crès écoute les élus étudiants. Si la question concerne la nature des programmes comme de savoir si le programme d'histoire se déroule de 1914 à 2009 ou de 1945 à 2009, Sciences Po a son analyse. C'est la seule différence qu'il essayait d'exprimer.

Si Sciences Po anticipe la date des épreuves d'examen, cela ampute la période dont les étudiants disposaient pour préparer l'examen. Hervé Crès pose la question des éléments d'évolution sur les modalités de l'épreuve que Sciences Po peut proposer et qui permettent non pas de répondre à cette question de façon aussi satisfaisante que les élus étudiants le souhaiteraient, mais qui permettent d'apporter un élément de réponse. Parmi les échos qui ont semblé particulièrement convaincants, se trouve celui concernant les voix S pour lesquelles la période estivale était plus importante que pour les autres. La nature des examens est beaucoup plus littéraire que scientifique. Les étudiants qui avaient à s'investir considérablement dans les matières scientifiques par rapport aux matières de Sciences Po sont un peu désavantagés. Il partage le raisonnement qui consiste à dire que les programmes ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux du bac mais il note des économies d'échelles claires entre la préparation au baccalauréat et la préparation à l'examen. Parmi les admis à l'examen, 66 % ont la mention Très Bien. Il peut être noté que si l'élève est très bon au bac, il a des chances d'être bon à l'examen et vice et versa. Il n'y a pas d'épreuves radicalement différentes qui nécessitent un laps de temps important entre le bac et l'examen.

La nature de l'examen d'entrée étant essentiellement littéraire, une réflexion est à mener notamment sur le geste qui pourrait être fait à l'égard des scientifiques. Une idée avait déjà été débattue dans le cadre d'un groupe de travail. Il s'agit de proposer un choix parmi les 4 épreuves, épreuves sur option, qui ciblent les filières : pourquoi pas, une épreuve de mathématique pour les étudiants en S, une épreuve sur dossier mise en place pour les voix économiques et sociales, une épreuve de commentaire d'un texte lié aux fondamentaux de Sciences Po pour les voix L,.

Pour Françoise Mélonio, cette épreuve de commentaire de texte a besoin d'être calée et mérite une réflexion collective. Elle reconnaît que l'examen actuel exige plus une réorientation des L et des S que des ES alors qu'à l'inverse la mention Très Bien favorise plutôt les baccalauréat S ou les moyennes élevées sont plus faciles à atteindre. Cela mérite un examen attentif.

Louisa Acciari demande s'il serait possible de convenir d'un rendez-vous avec les élus étudiants.

Hervé Crès précise que s'il n'y a pas de décision prise pour l'an prochain au Conseil de Direction, le projet devra être reporté à l'année suivante. Il faut que ce soit clair.

Il demande, compte tenu de ce qui a été dit et compris, s'il semble pour les élus étudiants, que ce soit une bonne idée de faire une épreuve à options dans le cadre de l'examen dès l'an prochain pour répondre de façon partielle au fait que la date sera anticipée. L'option permet à l'étudiant d'avoir plus de choix de faire valoir ses compétences et ses qualités et compense le fait qu'il n'a plus le mois d'août voire celui de juillet pour se préparer. Hervé Crès pense que Sciences Po ne peut rien faire d'autre que de mettre en place une épreuve à options qui s'adresse à chacune des filières du lycée.

Louisa Acciari n'est pas opposée au principe, mais ne peut se prononcer sur une mesure sans connaître ce qu'elle impacte. L'Unef souhaiterait avant de se prononcer au prochain Conseil de direction rencontrer la Direction et en parler.

Hervé Crès lui demande ce qu'elle pense d'une modification de ce type à savoir les épreuves avec options pour pouvoir avancer la date du concours.

Laurent Suster note que pour le programme d'histoire ou de culture générale il faut acquérir un savoir et même si l'élève a une bonne note en mathématique ou en philosophie, il aura acquis moins de savoir pour les autres matières.

Françoise Melonio précise qu'en culture générale, Sciences Po est sur des programmes qui sont ceux du secondaire. Le programme d'histoire est peut-être plus délicat, mais la dissertation d'ordre général lui paraît recouper assez exactement ce qui est préparé dans l'année. En revanche, l'exigence est différente, mais Sciences Po n'est pas à proprement parlé dans un contenu différent.

Pour avoir préparé le concours, Laurent Suster pense que ce n'est pas les 3 heures de philosophie par semaine en S qui lui auraient permis d'avoir un résultat satisfaisant à l'épreuve de culture générale. Son année de prépa HEC lui a permis de réussir.

Pour Hervé Crès, les élèves passeront l'examen au même moment. Il y a une symétrie des traitements des étudiants même si du point de vue de leur capacité sociale ils n'ont pas forcément tous le même accès. Indépendamment de l'accessibilité en matière pécuniaire, tout le monde est traité de façon symétrique. La date est avancée pour tous les candidats.

La question du niveau de connaissance plus faible que souligne Laurent Suster, due à la perte de quelques semaines de préparation pour acquérir de nouvelles connaissances de culture générale, est une question importante pour Hervé Crès.

Une des solutions serait que Sciences Po s'intéresse en priorité aux forts potentiels révélés par les dossiers scolaires d'autant plus que la culture générale peut s'acquérir par la suite dans le cadre des études à Sciences Po. Le but est de faire un examen qui permet de donner sa chance à des étudiants qui n'ont pas de mention Très Bien, à des étudiants qui ne sont pas dans des lycées conventionnés ou qui ne sont pas à l'étranger. C'est la raison pour laquelle, Sciences Po souhaite garder cet examen d'entrée symétrique avec une date qui est la même pour tous et que les étudiants ont anticipé si possible suffisamment à l'avance.

Pour Nouvelle Donne, le fait d'avancer l'examen va diminuer les biais qu'ils soient sociaux, territoriaux ou autres.

Les statistiques le démontrent bien pour Hervé Crès. En effet, les étudiants votent davantage pour juin que pour juillet.

Pour Louisa Acciari, le biais est dans le contenu même de l'épreuve, il n'est pas simplement dans le laps de temps qui est laissé aux candidats pour se préparer. L'épreuve en elle-même ne permet pas à tout le monde de réussir selon les catégories sociales professionnelles. Un élève qui réussit bien au bac ne réussit pas forcément l'examen pour des raisons d'appartenance sociale professionnelle. Cela remet totalement en cause pour Louisa Acciari le principe de la méritocratie. Avancer l'examen sans changer le contenu signifie que Sciences Po pénalise les personnes qui n'ont pas forcément confiance en eux ou l'entourage pour aider à préparer l'entrée à Sciences Po, et qui privilégie dans un premier temps le bac. L'Unef voudrait une vraie réflexion sur le contenu des épreuves.

Louisa Acciari tendrait à dire que le biais social s'aggrave. Hervé Crès précise que ce n'est pas ce que semblent dire les personnes ayant répondu au questionnaire.

L'enquête indique, dans la colonne « biais sélection », 9 % pour juin et 8 % pour juillet. Hervé Crès comprend que Louisa Acciari estime que le 8 % est largement surestimé. C'était l'argument de Sylvestre Frezal. Ainsi, les taux devraient plutôt être de 13 % et 4 % à la place de 9 % et 8 %. Par conséquent, avancer le concours permet de réduire les biais sociaux puisque ça réduit la possibilité aux personnes ayant davantage de moyens de profiter de l'été pour s'en sortir. Hervé Crès perçoit un faisceau d'analyse qui montre que, a priori, à modalités inchangées, l'anticipation a des effets sociaux.

Louisa Acciari précise qu'il est écrit un « éventuel biais de sélection » et non un éventuel biais social. Un biais de sélection peut être tout et n'importe quoi. 34 % des personnes ont répondu que dans leur choix de la date ils privilégiaient la préparation à l'examen.

A sa question initiale posée « à modalités inchangées, changer la date n'améliore pas les biais sociaux », Hervé Crès comprend que la réponse est négative.

Laure Mardoc souhaite faire une dernière intervention concernant l'examen. Elle pense qu'il est important d'avoir une réelle réflexion sur le contenu de l'examen.

Françoise Mélonio pense que cette demande mainte fois répétée a bien été enregistrée par la Direction.

L'Unef a l'impression qu'il faut se décider à voter sur l'épreuve optionnelle.

Françoise Mélonio indique que techniquement, pour réfléchir sur des épreuves, il faut faire des sujets zéro. C'est la raison pour laquelle la réflexion est plus longue.

L'Unef demande un groupe de travail avant la prochaine réunion du Conseil de direction pour se mettre d'accord sur les modalités selon lesquelles il serait acceptable d'avancer la date et dans quelles conditions.

Hervé Crès rappelle que tous les ans dans les Commissions paritaires, les étudiants sont amenés à se prononcer sur les épreuves. Il propose d'entendre leurs propositions dès à présent.

L'Unef propose d'avancer la date, mais pas uniquement. Il souhaiterait pondérer l'épreuve de langue, que le programme d'histoire et le programme de culture générale se rapprochent du programme du bac. Il demande des examens en une seule journée pour éviter les coûts de l'hébergement pour se déplacer, des épreuves tenues de manière décentralisée dans un maximum de régions pour éviter le coût de déplacement à Paris, étendre la gratuité à un maximum de personnes, introduire une 2^{ème} place de sélection orale, une sélection en deux temps permettant de « ratisser » plus large, garder une voie d'accès pour les mentions Très Bien.

Hervé Crès prend acte de cette longue liste qui figure dans le document distribué en séance.

Françoise Mélonio pense intéressant d'avoir la liste des propositions par mail. Les dernières années lui paraissent correspondre globalement à ce qui est traité sur la base du programme de lettre et de philosophie. 2 sujets au choix sont proposés, l'un plutôt épistémologique et l'autre philosophie morale. L'intérêt de l'épreuve, comme la tradition du programme de philosophie, est qu'elle est en général très large. Il s'agit d'une spécificité française.

Louisa Acciari souhaiterait que ce ne soit pas aussi large car cela favorise celui qui a le plus de culture. Elle souhaiterait qu'il y ait un programme, des notions à maîtriser.

Laurent Suster se demande quel est l'intérêt de l'examen s'il s'agit de copier le programme du concours sur celui du bac. C'est une proposition inutile.

Hervé Crès souhaiterait que les élus étudiants transmettent leurs propositions et réagissent sur les propositions faites par l'Unef voire en ajoutent d'autres. Il propose que dès demain les élus adressent leurs observations par mail. Pour lui, programmer les épreuves dans les DOM TOM paraît compliqué. Sciences Po peut essayer de programmer en région, mais la taille de l'école et les moyens ne permettent pas d'organiser de cette façon sans que cela représente un coût trop lourd pour Sciences Po. Il est possible de s'organiser dans les régions, dans les campus, mais cette solution fera frémir la Direction des admissions.

Françoise Mélonio indique que les grands concours nationaux sont un peu différents en raison du nombre très important de candidats. C'est une idée intéressante sur laquelle il va falloir travailler. C'est le principe de réalité : que peut faire Sciences Po dans les années à venir pour améliorer les conditions de passage.

Louisa Acciari souhaiterait que l'Unef participe à ce projet.

Françoise Mélonio note que, pour le moment, il n'y a pas eu d'enquête sur le coût que cela représenterait dans chaque cas de figure, sur ce qu'il faudrait mobiliser comme organisation et aussi sur les conditions de sécurité dans lesquelles cela peut s'organiser.

Hervé Crès confirme que l'idée est donc que Sciences Po va éventuellement envisager de passer les épreuves dans certaines régions.

Concernant l'extension de la gratuité à un maximum de lycéens, Hervé Crès rappelle que l'examen est gratuit pour les boursiers. Il ne voit pas quel autre dispositif peut être mis en place.

Françoise Mélonio pense que la question est de savoir où trouver l'argent s'il s'agit d'étendre la gratuité. Le Directeur s'est déjà prononcé sur ce point. D'où vient l'argent qui finance l'examen d'entrée ? Si cet argent n'est pas reçu de l'Etat, où le prend-on ?

L'entrée à Sciences Po pour la procédure est de 130€ et la seule différenciation est entre boursiers et non-boursiers. Hervé Crès pense que Sciences Po pourrait effectivement faire une analyse budgétaire, mais il faut être claire, ce qui est financé d'un côté ne l'est pas de l'autre.

Concernant une 2^{ème} phase de sélection orale, Hervé Crès confirme que Sciences Po souhaite son introduction mais pour les mentions Très Bien à titre expérimental, l'idée étant que Sciences Po juge l'étudiant sur la base d'informations qui viennent de l'Education nationale et pour lesquelles Sciences Po n'a pas de droit de regard sur la procédure comme c'est le cas pour l'examen. Si les résultats sont positifs, Sciences Po pourrait introduire une phase en 2 temps pour l'examen. Les volumes de recrutement sont importants : en mention Très Bien et examen, Sciences Po a recruté 800 étudiants cette année. Si l'examen devait être passé pour tous, avec un taux de sélection classique d'un sur deux, il faudrait réaliser 1600 oraux d'entretiens en attendant le baccalauréat auxquels s'ajoutent les 300 oraux pour les CEP. Cela mobilise tout Sciences Po pendant 1 semaine. La question est de savoir si cela est faisable.

Sur l'oral, il y a un réel problème d'organisation. Le problème qui se pose est le problème d'implémentation.

Laure Mardoc demande pourquoi les choses se passent ainsi pour les étudiants internationaux et pas pour les mentions Très Bien.

Françoise Mélonio attire l'attention que pour les étudiants internationaux, Sciences Po bénéficie de toute l'année alors que dans le cas présent, Science Po est obligée d'attendre le résultat de la mention Très Bien à la fin de la 1^{ère} semaine de juillet. Or, il n'est pas possible de faire passer un entretien à moins de 2 personnes, sinon il n'y a plus de garantie. Sciences Po se retrouve avec une masse énorme de personnes. Il faut des jurys avec un minimum de personnes en deçà duquel ce n'est pas tenable. Cela pose un vrai problème d'organisation. Sciences Po ne peut pas non plus multiplier à l'infini les jurys parce que lorsque le nombre de jurys est très considérable, il devient plus difficile d'avoir des critères cohérents de jugement. Il est important qu'il y ait des membres permanents de jury et que ces jurys soient relativement restreints. Comment faire en quelques semaines sans vider l'entretien de son sens ?

Laurent Suster approuve le fait de se concentrer sur les mentions Très Bien.

Mathieu Albouy, toujours dans l'optique où le choix des étudiants sur la date à fin juillet serait respecté, est favorable à une procédure d'admission à l'écrit, ce qui permettrait de réduire le nombre de candidats et ensuite un oral.

Hervé Crès précise que fin juillet, il n'y a pas d'oral. Le 22/25 juillet sont données les copies aux professeurs. Ils disposent de 10 jours pour les corriger. Sciences Po prend une semaine autour du 15 août pour vérifier. L'oral ne peut être mis en œuvre que si Sciences Po a la possibilité de s'organiser. Fin juin permet d'organiser des oraux aux alentours des 24/26 juillet.

Françoise Mélonio explique que la période de « désanonymat » des copies prend presque une semaine. Les opérations techniques sont longues : il faut anonymiser les copies, les corriger, ce qui prend un certain temps, répartir les paquets. Ensuite il faut les « désanonymiser » avec à chaque fois des risques d'erreurs et il n'est pas possible de gagner du temps sur ces procédures sans augmenter le risque d'erreur. Techniquement la procédure n'est pas compressible.

Louisa Acciari conclut qu'il est donc envisageable d'avoir une épreuve d'admissibilité fin juin et une épreuve orale fin juillet.

Pour Hervé Crès, si l'échelle doit être de 1600 oraux, il pense que ce n'est pas possible avec toute la bonne volonté du monde. Si Sciences Po s'aperçoit grâce à cette expérimentation que ce processus doit être élargi systématiquement, il devra s'y prendre beaucoup plus tôt. Il est possible de faire passer environ 300 oraux de sélections supplémentaires et faire passer 300 oraux à des franges de candidats qui n'ont pas des résultats assez spectaculaires pour être admis directement. Par exemple pour la mention Très Bien, au-

dessus de 18,5/20, l'étudiant entre directement, entre 17 et 18,5/20, le candidat passe un oral. Cette procédure pourrait aussi s'appliquer à l'examen pour une frange d'étudiants qui n'ont pas les 12/20 de moyenne à l'examen. Sciences Po est prêt à voir avec les élus étudiants quel est le bon panachage. En 2010, compte tenu des dates qui sont imposées par l'Education nationale concernant le baccalauréat et compte tenu du fait que Sciences Po réalise 300 oraux dans le cadre des Conventions prioritaires, mises en œuvre par Sciences Po pour favoriser la mixité, Sciences Po peut faire 300 oraux en plus. Hervé Crès pense qu'il vaut mieux les concentrer sur la mention Très Bien.

Louisa Acciari demande quels seront les critères.

Hervé Crès précise que 200 candidats seraient intégrés directement parce qu'ils ont 18,5/20 au bac. 300 candidats seraient convoqués parce qu'ils ont une moyenne inférieure à 18,5/20. Sur ces 300, 150 ou 200 seraient pris.

Françoise Mélonio ajoute que cette procédure permettrait d'éliminer le biais à la série du baccalauréat et de faire attention à la variété géographique. L'entretien aurait un réel avantage.

Aucun juré ne siège raisonnablement au-delà de 5 semaines. Par ailleurs, Sciences Po fait face à un important problème pour trouver des correcteurs, la date de fin juillet rendant très difficile la disponibilité.

Pour les oraux, il est relativement facile de trouver des personnes pour une semaine, mais ensuite il y a des phénomènes de fatigue, notamment d'aptitude du jury à maintenir son attention.

Pour clore le sujet, Laurent Suster remarque que ce serait un examen qui permettrait de tester la motivation de l'élève qui, par le fait qu'il a une mention Très Bien, n'est pas forcément testé.

Hervé Crès confirme ce point. Sciences Po a, cette année, 3800 étudiants qui se sont inscrits y compris la mention Très Bien. Sciences Po a admis 380 candidats. Sur les 3400 restants, ne sont venus que 2400 à l'examen. Sciences Po a estimé qu'un étudiant sur 2 inscrits par la mention Très Bien a fait une inscription « d'opportunisme ». Sur 2000 mentions Très Bien, il y a 400 candidats pris au départ. Sur les 1600 il en reste 800. Le taux de chute est de 800. Ce qui montre que la motivation pour la moitié d'entre eux n'est pas aussi importante.

Louisa Acciari n'est pas tout à fait d'accord avec cette analyse dans la mesure où la mention Très Bien permet de recruter davantage d'étudiants de province. C'est peut-être la raison pour laquelle ces personnes ne viennent pas passer l'examen à Paris puisque cela représente un coût pour eux.

A ce stade, Hervé Crès propose que d'ici demain après-midi, chacun se pose des questions sur ce qui peut être ouvert aujourd'hui. Un point peut être fait demain après-midi.

Pour l'avancement des épreuves, Hervé Crès ne voit pas comment tenir techniquement la date de fin juillet. Sciences Po propose de prendre une date entre les épreuves du bac et les résultats du bac, ce qui permettra de faire des oraux d'entretiens, 300 oraux d'entretiens programmés fin juillet. L'idée est de réfléchir et de savoir s'ils sont concentrés dans une phase expérimentale sur les mentions Très Bien ou s'ils sont déployés sur les 2 procédures.

Françoise Mélonio ajoute que s'ils sont déployés, il faudrait les faire mi-juillet, la date pouvant varier de mi à fin juillet suivant la population sélectionnée pour les entretiens.

Concernant la reprogrammation de l'épreuve de langue, Hervé Crès rappelle qu'il est un adepte du tout anglais. La maîtrise d'autres langues que l'anglais et le français est ce qui permet à Sciences Po de se différencier par rapport aux autres collèges, notamment anglo-saxons. Il faut un positionnement de Sciences Po dans l'univers des collèges mondiaux. La diversité des langues et en particulier celles parlées en région peut être un atout considérable. Il est vrai que la maîtrise du chinois, parce que l'un des parents est chinois, peut être un atout jugé exorbitant par rapport aux autres. Certains étudiants peuvent réussir l'épreuve de langue parce qu'ils sont culturellement d'extraction de ces zones géographiques. Il est possible de revoir le coefficient, mais le mettre à zéro rend Hervé Crès très septique. Peut-être ne faut-il pas donner autant de points que pour l'épreuve d'histoire et l'épreuve à option.

Concernant le rapprochement du programme de l'examen au programme du baccalauréat pour l'histoire et la culture générale, Hervé Crès précise que pour la culture générale, il n'est pas certain que ce soit aussi mesurable que pour l'histoire.

Françoise Mélonio ajoute que pour la culture générale, il faut faire attention que le choix des 2 sujets soit véritablement différent.

Laurent Suster indique que les épreuves sont différentes : soit commentaire de texte soit dissertation et pose problème si l'élève se spécialise en dissertation.

Françoise Mélonio trouve fâcheux qu'un élève puisse se spécialiser en dissertation ou en commentaire de texte dès la terminale.

Pour l'histoire, la réponse du Directeur a été très claire. Hervé Crès note que le programme d'histoire de première est sur la période 1914-1940. Leur demander de montrer pendant l'examen qu'ils n'ont pas oublié ce programme ne lui paraît pas exorbitant quel que soit l'étudiant.

Louisa Acciari rappelle que l'histoire est l'épreuve la plus socialement discriminante.

Se pose la question pour Hervé Crès du statut de l'histoire comme épreuve. Florence Mélonio, dans les annales des 2 dernières années, a noté que l'un des 3 sujets était toujours sur la période postérieure à 1945. Au fond, un élève qui n'a pas révisé a de toutes les façons un sujet sur l'après 1945. Le biais social sur l'épreuve d'histoire pose une autre question qui peut-être la nature des questions qui sont posées ou la nature de l'exercice posée mais ce n'est pas nécessairement la période considérée.

Par ailleurs, Florence Mélonio précise qu'elle est professeure de français et a passé des concours de philosophie pour enseigner. Elle est très perplexe car l'étude de 2002 mériterait une réactualisation. Il s'est passé beaucoup de choses comme le changement des mentions au bac et le type d'exercices scolaires du secondaire. Les professeurs de lettre sont beaucoup plus sévères sur la forme c'est-à-dire la précision et la correction de la langue que les professeurs de philosophie auxquels l'Inspection générale recommande de ne pas tenir compte des qualités linguistiques dans la correction du baccalauréat. Le problème est que Sciences Po a besoin de gens qui écrivent correctement le français. Elle se heurte à l'attention entre ce que Sciences Po attend des étudiants et d'autre par ce qui est constaté. Est-ce que Sciences Po n'est pas obligé de tenir compte aussi de ce qui est demandé à l'intérieur ?

Pour Louisa Acciari, Sciences Po a favorisé davantage l'exacte parfaite maîtrise de la langue que la réflexion.

Pour Florence Mélonio, il s'agit d'un problème de cadrage des correcteurs. Le critère de la correction de la langue, de syntaxe et de précision de la langue, est un critère essentiel. Ce n'est pas un problème de nature de l'épreuve. Pour obtenir une correction satisfaisante, il faut décomposer les critères auprès des correcteurs.

Hervé Crès pense qu'exiger pour les professeurs de Sciences Po de mobiliser des compétences, des connaissances qui sont un peu antérieures au programme de la terminale n'est pas abusif. Sciences Po a cette exigence d'avoir un taux de boursiers qui soit représentatif de la nation. C'est la mixité des épreuves, la diversité des épreuves qui fait la sélection.

Concernant l'examen en une seule journée, cela suppose de mettre des épreuves au choix. Il préfère répondre à la question sous-jacente du coût de passage de l'examen par la possibilité de délocaliser sur certains centres en province pour minimiser les coûts de transport et de logement. Il sait que ce pas est insuffisant, mais l'idée est de voir ce qui est une amélioration plutôt que de voir ce qui est le monde idéal dans lequel chacun souhaiterait vivre demain.

Mathieu Albouy a passé le concours commun des IEP à Strasbourg. L'épreuve était en une journée soit 3 heures de culture générale, 1h30 d'anglais et 3 heures d'histoire.

Hervé Crès précise que Sciences Po fait passer 4 épreuves qui ne sont pas les mêmes. Il comprend qu'il y a un problème à passer les épreuves sur 2 jours au regard des frais d'examen. Il considère qu'envisager de

passer les examens de façon délocalisée dans certaines régions est déjà un élément de réponse dont chacun conviendra. Mais ça n'est pas une réponse définitive si tant est qu'elle puisse se faire. Cette proposition répond en partie au point 5.

Introduire une extension de la gratuité supplémentaire au-delà de la distinction boursier /non boursier amènera toujours des questions et il faut trouver des financements. Il faudrait réfléchir à la question aux regards des activités que couvrent Sciences Po. Il paraît compliqué d'avoir une réponse éclairée dans le temps qui est imparti à savoir d'ici demain après midi.

La question de la 2^{ème} phase de sélection orale a été évoquée. Garder la procédure d'admission est la volonté de la Direction. Des découvertes seront faites, comme des étudiants qui potentiellement auront échoué aux épreuves de l'examen alors qu'ils avaient 19/20 à l'épreuve du bac. Il faudra s'habituer à gérer ces cas particuliers. La Direction propose une solution qui est de mettre 2 jurys d'admission ensemble de façon à pouvoir croiser les données. Elle souhaite également recueillir le sentiment des élus sur le devenir d'un étudiant qui est clairement en dessous de la barre pour l'examen de Sciences Po mais qui a 19/20 au bac.

Laurent Suster pense que c'est un problème. C'est la raison pour laquelle, avancer l'examen avant l'épreuve du bac lui paraît judicieux.

Ça ne change pas les choses. Ainsi, sur les 400 admis, Hervé Crès pense qu'ils n'ont pas tous 12 de moyenne.

Il rappelle qu'une procédure de sélection par nature sélectionne. Le fait qu'il y ait de nombreux étudiants qui réussissent parfaitement l'examen et qui n'ont pas la mention Très Bien ne signifie pas nécessairement un problème sur l'examen. Ça peut signifier un problème sur la mention Très Bien.

Françoise Mélonio explique qu'il y a une dimension aléatoire de toute sélection. Il faudrait que les élus participent à un jury de concours en tant qu'observateurs pour comprendre.

Louisa Acciari estime que ce serait bien d'avoir un observateur élu étudiant dans les jurys.

Hervé Crès indique qu'il y a des jurys publics. Ceux de Sciences Po ne le sont pas traditionnellement. C'est une réflexion à mener.

Sylvestre Frezal demande si les élus vont envoyer l'un des leurs assister au Grand O qui est public. Françoise Mélonio ajoute que ça permet d'en voir le fonctionnement.

Hervé Crès suggère que l'ensemble des membres se donne une chance que les choses se fassent pour 2010. Ils peuvent avancer dans une voie même si elle ne correspond pas à l'idéal de tous et réfléchir en terme d'amélioration. Cette voie est perpétuellement ouverte et chaque année il peut être imaginé des adaptations nouvelles. Il propose que les élus fassent le point avec Françoise Mélonio demain après midi.

Françoise Mélonio pense que la bonne solution serait que les élus lui envoient un mail, qu'ils contactent Isabelle Homont pour les rendez-vous.

Hervé Crès précise que l'idée est de partir sur la date de fin juin, juillet étant trop compliqué à organiser. Françoise Mélonio ajoute l'importance du caractère vivable pour le personnel administratif.

Pour Laurent Suster, c'est juste un peu étonnant dans la mesure où la question a été posée aux élèves.

Françoise Mélonio répond que les 4 dates ont vraiment été examinées. Le mois de mai paraissait tôt, mais après tout pourquoi pas, début juin avait de fervents supporters dans l'administration de l'Education nationale. Hervé Crès ajoute que si le résultat avait été 100 % fin juillet, il aurait bloqué le mois d'août bien que cela génère une complexité énorme et l'élimination de la possibilité d'avoir des oraux.

Laurent Suster demande si les oraux sont faits pour ceux qui passent le concours. A cette question, Françoise Mélonio répond que c'est précisément un point sur lequel il faut se prononcer : sur qui les concentre-t-on ?

La date de début juin était celle qui convenait le mieux à Sciences Po et à l'Education nationale. Devant l'absence de soutien sur cette option, Hervé Crès propose qu'elle soit abandonnée.

30 % des étudiants ont répondu que fin juin était une date acceptable, c'est-à-dire après le bac. Hervé Crès propose de se rallier sur cette option d'ici demain.

Laure Mardoc propose que les remarques soient faites par mail pour plus de clarté et pour permettre à chacun d'avancer.

III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Laure Mardoc demande

-la suppression de la phrase suivante concernant le BDA : « elle souligne également qu'il n'y a pas eu de suivi à la commission paritaire » jusqu'à « chaque année dans un nouvel exercice avec un bureau différent».

- Page 16 : suppression du paragraphe « Compte tenu du financement des associations permanentes par les étudiants de Sciences Po et des sommes d'argent qui transfèrent » jusqu'à « alors qu'elles ont besoin d'un suivi juridique et financier pendant l'année ».
- À la suite de l'intervention de Julien Palomo, dans le paragraphe « Laure Mardoc pense que compte tenu de la structure assez particulière des associations permanentes, il serait bon de revoir le fait de les considérer comme tout projet collectif et, pourquoi pas, avoir un statut particulier. » Elle souhaite supprimer le mot « avoir un statut particulier» et ajouter «donner aussi la possibilité d'avoir un accès facilité à des conseillers juridiques et financiers»,
- supprimer l'intervention suivante qui suit celle de Julien Palomo et pour laquelle elle s'est mal exprimée.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

IV. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR LES QUESTIONS DIVERSES

Concernant le système de prêt entre les sites, Laure Mardoc lit un courrier : « Comme vous le savez peut-être, le système de prêt entre sites, PES, a été réformé à cette rentrée 2009. Le PES est un système qui permet aux étudiants des cycles délocalisés d'emprunter des documents à la bibliothèque de Sciences Po à Paris. Le PES permettait aux étudiants des cycles en région de trouver des livres gratuitement et en nombre illimité jusqu'en juin dernier. Selon la réforme mise en place, les étudiants n'auront droit qu'à 5 ouvrages et 5 articles par semestre. Une pétition pour l'abrogation de cette réforme a été lancée aujourd'hui dans les sites délocalisés et à 17h, elle avait déjà recueilli plus de 300 signatures. Nous demandons l'annulation de cette mesure prise sans concertation, qui remet en cause l'égalité entre les étudiants et suppose une régression de la qualité des conditions pédagogiques. Nous demandons parallèlement l'ouverture d'un débat entre la bibliothèque, les professeurs et les étudiants sur cette réforme. »

Mathieu Albouy, au nom de la Cé, pense que cette réforme est inacceptable dans la mesure où elle instaure une différence entre les étudiants de Paris et les étudiants des campus en région. Il demande une augmentation immédiate du plafond de prêt jusqu'à 20 ouvrages et 20 articles par semestre et sur le long terme des positions claires concernant la gestion de la bibliothèque sur les campus en région et le développement des liens entre ses campus et les bibliothèques universitaires qui sont proches de ces campus.

Vincent Seitlinger souhaite parler du vote électronique. Nouvelle Donne a adressé à Richard Descoings une lettre le 30 septembre dernier pour lui soumettre cette idée. Le souhait essentiel de Nouvelle Donne est de

voir organiser un groupe de travail prochainement. Vincent Seitlinger souhaiterait connaître le sentiment de la Direction sur le vote électronique et éventuellement la position des autres syndicats.

Hervé Crès demande si à ce stade, les membres de la Commission peuvent simplement, sans lancer un grand débat dès à présent, donner la position des uns et des autres.

L'UNI est tout à fait favorable au vote électronique.

La Cé est favorable.

Nouvelle Donne est favorable.

L'UNEF est plutôt contre surtout à la vue de ce qui s'est passé avec le BDE.

Hervé Crès demande à l'UNEF s'ils sont opposés au principe même du vote électronique ou davantage réservés sur la capacité de Sciences Po à mettre en œuvre de façon fiable un vote électronique.

Louisa Acciari confirme que l'UNEF est opposée au principe d'autant plus à la vue de ce qui s'est passé l'année dernière avec le BDE. Ne pas avoir de trace du vote est plus compliqué. Il n'y a plus la phase de dépouillage. L'UNEF pense que ça peut être négatif pour la campagne en elle-même et que cela risquerait de leur nuire. Ils tiennent à la mise en œuvre d'une campagne classique « physique » et au rituel.

Laurent Suster indique que le vote électronique permettrait à plus d'étudiants de voter et d'éviter les files d'attente alors qu'ils ont cours. Garder un rituel qui consiste à voter avec une vraie enveloppe, c'est un peu étrange.

Étant donné qu'il est impossible de garder la trace du vote électronique, l'UNEF pense qu'il est important de pouvoir, à un moment donné, vérifier.

Laurent Suster ajoute qu'aujourd'hui, les déclarations d'impôts, certains votes internes dans certains partis se font par internet.

Pour Louisa Acciari, ce n'est pas à 100 % fiable.

Hervé Crès précise que des transactions financières se font sur internet. L'essentiel est de fiabiliser le système. Il retient que l'UNEF est contre le principe et ce n'est pas au regard de la solidité, car cet argument semble assez fragile. C'est plutôt au regard du rituel et de l'aspect physique de la campagne.

Hervé Crès interprète l'envoi de ce courrier comme l'interpellation de la Direction à se saisir de ce sujet et constituer un groupe de travail avec les organisations syndicales sur la possibilité d'organiser des élections par vote électronique. Si apparaît une scission franche et massive dans le groupe, la problématique sera réglée par les voies classiques, le vote majoritaire.

Julien Palomo appellera le prestataire pour définir une date pour qu'il présente des solutions sur le vote électronique.

Vincent Seitlinger précise que pour l'instant seules une ou deux universités en France pratiquent le vote électronique. C'est le ministère de l'Enseignement supérieur qui doit introduire un Décret pour que ce soit autorisé. Le vote d'une Loi fin septembre permettrait d'étendre ce système à toutes les universités sur demande auprès des administrations des universités sans qu'il y ait besoin d'un Décret.

Pour les représentants enseignants, Hervé Crès ne voit pas comment faire vivre les élections autrement qu'en procédant par vote électronique, sachant que Sciences Po a toujours procédé par un vote par correspondance. Il pense que Sciences Po va s'équiper à terme d'un outil de vote, ce qui va un peu dans le sens du développement des outils de communication de Sciences Po.

Louisa Acciari souhaite revenir sur l'Ecole de la communication. Elle rappelle les faits. Une dizaine d'étudiants a été refusée dans ce master alors qu'il n'est pas sélectif. L'entretien qui s'est déroulé au téléphone a été présenté comme un entretien d'orientation alors qu'il s'agissait en réalité d'un entretien de

sélection. Cela remet-il en cause les textes votés en Commission paritaire en 2007 lors de la création de l'École de la communication qui précisait que cette École était non sélective ? L'Unef s'inquiète fortement sur la souveraineté de la Commission. L'UNEF avait demandé la constitution d'un groupe de travail sur les masters et sur les autres écoles.

Hervé Crès confirme que Jean-Michel Carlo souhaitait ne pas intégrer dans sa classe une dizaine d'étudiants candidats à l'École de la Communication. Jean-Michel Carlo fait l'intégralité des procédures d'admission. Il compose sa classe en veillant avec le plus grand soin aux perspectives d'insertion professionnelle des étudiants. Il est comptable de cette insertion devant le Conseil de Direction. Or les marchés de l'emploi qu'irrigue cette école sont étroits. Au cours d'entretiens avec JMC, 7 de ces 10 candidats ont été convaincus de prendre une autre orientation. 3 d'entre eux ont souhaité néanmoins entrer dans cette école conformément au droit voté par le Conseil de Direction et ont été finalement admises. Il ne s'agit donc pas de 10 personnes exclues de l'école, mais de 10 personnes qui ont été orientées. En tant que Directeur de ce programme, et du fait de sa très longue expérience, Jean-Michel Carlo connaît les métiers vers lesquels les étudiants sont envoyés. Il rend un véritable service aux étudiants en les réorientant. En effet, peut-être que Sciences Po rendrait aussi service aux étudiants en les dissuadant de s'inscrire en masse au master affaires international par exemple, alors que l'on sait que les débouchés se réduisent. Le problème est que chacun souhaiterait dans l'idéal faire son choix comme il l'entend. Mais l'idéal n'existe pas et il faut savoir comment faire en sorte que l'idéal soit préservé. Cela s'appelle l'orientation positive. Il pense que Sciences Po peut rendre service à des élèves en leur évitant de prendre une voie pour laquelle ils ne sont visiblement pas faits. Il faut que ce problème soit compris par tout le monde, en s'interrogeant sur le droit des uns et des autres, y compris des étudiants qui ont été admis dans le programme, en s'interrogeant sur le droit qu'on ne mette pas en péril l'insertion professionnelle de ces derniers, parce que des grands nombres de diplômés entrant sur le marché peuvent l'engorger et nuire à la réputation du programme en matière d'insertion professionnelle. Ça passe par un effort beaucoup plus poussé en amont dans l'orientation des étudiants.

Cette orientation commence dès la 1^{ère} année du Bachelor, mais surtout à la 2^{ème} année parce que les étudiants en 3^{ème} année à l'étranger sont beaucoup plus difficiles à atteindre. Il propose d'organiser un forum de l'orientation qui soit porté en grande partie par les étudiants et pourquoi pas par les organisations syndicales pour essayer de sensibiliser les étudiants au problème de l'adéquation entre les effectifs et les capacités d'insertion au sortir des masters. Sciences Po Avenir va être le maître d'œuvre du côté de Sciences Po pour l'organisation de ce forum. Il propose de viser les premières semaines du second semestre, février, pour programmer ce forum et qu'il soit coadministré par Sciences Po Avenir et les organisations syndicales. Il souhaiterait que le thème central soit : comment mettre en adéquation les flux de diplômés par rapport aux capacités d'insertion de ces diplômés.

Louisa Acciari note que le fait de faire partie du forum d'orientation est une bonne chose, car effectivement c'est en travaillant ensemble que se réglera le problème. Pour l'École de la communication, le fait de dire par téléphone et mail que les élèves ne sont pas pris à l'École va à l'encontre des textes votés, du règlement de scolarité et du texte de l'École de la communication. Même si l'Unef est satisfait que l'École ait réintégré 3 personnes, ça ne suffit pas. L'Unef ne voudrait pas que tous les ans se reproduise la même démarche. Elle voudrait des garanties que ça ne se reproduise pas les prochaines années et c'est la raison pour laquelle l'Unef demande la mise en place d'un groupe de travail.

Hervé Crès souhaiterait éviter que pour la rentrée 2010 en master, la situation se reproduise. Peut-être y a-t-il une question liée aux efforts et à l'énergie que les étudiants mettent dans leur choix d'orientation. L'étudiant qui suit le programme du collège universitaire doit réfléchir longuement sur son orientation et à ce qu'il va faire, car son inscription en master a une dimension de bien public : il prend une place dans un programme d'enseignement sujet à des problèmes de congestion, notamment en matière d'insertion, et impose par là des effets externes aux autres inscrits. Il lui faut donc faire ce choix de façon « citoyenne ». Si l'ensemble des étudiants agissait ainsi, il n'y aurait pas de problèmes. Hervé Crès doit veiller à ce que les effets externes négatifs soient réduits au minimum pour le bien de tous.

L'inscription à un programme n'est pas une décision sans impact sur l'administration des opérations dans ce programme. Il n'est pas possible de nier les effets externes. Chacun doit être sensibilisé à cela. Il y a un consensus sur le fait que des efforts considérables doivent être réalisés et qu'il faut faire en sorte que pour l'année prochaine, les inscriptions en master se déroulent encore mieux qu'en 2009. Finalement, il s'agit de 3 cas à l'École de la communication sur 900 étudiants, ce qui signifie que globalement les choses se passent

bien. Il souligne que les textes ne permettent pas de préserver le bien-être général. Le bien-être général passe par la réduction des effets externes négatifs engendrés par les choix individuels. Les bonnes règles sont celles qui poussent les individus à internaliser les effets externes négatifs qu'ils engendrent potentiellement.

Laure Mardoc demande quelques précisions sur la réforme du prêt inter-bibliothèque.

Hervé Crès estime qu'effectivement qu'un prêt de 5 livres par semestres est un peu léger. Il imagine que les raisons sont liées à la maîtrise des coûts. Il souhaiterait que les élus étudiants aient une idée du nombre raisonnable de livres nécessaires.

Mathieu Albouy propose 20 livres par semestres par personne paraît une bonne limite.

Hervé Crès transmettra cette demande à François Cavalier.

Louisa Acciari rappelle qu'il y a une pétition qui circule. Elle estime qu'un minimum de concertation avec les étudiants aurait pu se faire.

Pour Laure Mardoc, c'est un problème de démocratie.

Hervé Crès a le sentiment que trouver un accord sur un nombre, dans le cadre de cette Commission, permettra d'avancer. Il remercie Mathieu Albouy d'avoir proposé un élément de réflexion : 20. La Commission paritaire est la bonne enceinte pour se concerter.

L'ensemble des élus présents valide la proposition de 20 livres et 20 articles par semestres. Il s'agit de la position des syndicats de Sciences Po. Cette demande sera communiquée à François Cavalier.

La séance prend fin à 21h02.